DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-02-14

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de partenariat avec monsieur Patrick VIBIEN, pour une exposition intitulée «Miniatures de la vie Provençale » au Musée Terre et Temps « Edith-Robert »

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le souhait de la commune de Sisteron d'organiser au Musée Terre et Temps « Edith-Robert » une exposition intitulée « Miniatures de la vie Provençale » en partenariat avec monsieur Patrick VIBIEN, domicilié à 04200 PEIPIN – Impasse des Néfliers.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

D E C I D E

ARTICLE 1 : De signer une convention avec monsieur Patrick VIBIEN, domicilié à 04200 PEIPIN – Impasse des Néfliers pour la mise en place de l'exposition « Miniatures de la vie Provençale » au musée Terre et Temps « Edith-Robert » qui établira les obligations de chaque partie et les conditions de l'exposition.
Les dates de l'exposition sont du mardi 9 mai 2023 au samedi 3 juin 2023 inclus.
Elle est mise à disposition de la ville de Sisteron à titre gracieux.

ARTICLE 2 : Les recettes et dépenses seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à monsieur Patrick VIBIEN.

Fait à SISTERON, le 15 février 2023.

Le Maire,
D. SPAGNOU

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09
REÇU EN PREFECTURE
le 15/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AU-004-210402095-20230215-2023_02_14D